CONFÉDÉRATION PARLEMENTAIRE DES AMÉRIQUES

RÉUNION DE LA COMMISSION DE L'ÉDUCATION, DE LA CULTURE, DE LA SCIENCE ET DE LA TECHNOLOGIE

Toluca, État de Mexico
6 août 2014

Résolution contre l'intimidation en milieu scolaire dans les Amériques

CONSIDÉRANT que l'intimidation en milieu scolaire comprend les agressions physiques ou verbales que reçoit à répétition, au fil du temps, une ou un élève de la part d'un ou de plusieurs de ses pairs, créant des effets de victimisation.

ÉTANT DONNÉ qu'en Amérique latine, 70 % des garçons et filles sont directement ou indirectement affectés par l'intimidation à l'école, en ont été victimes ou en ont été témoins.

SACHANT qu'en Amérique latine, 37,2 % des jeunes de sixième année disent avoir été insultés ou menacés, alors que 32,4 % disent avoir été maltraités physiquement.

CONSIDÉRANT que les adolescents qui subissent de l'intimidation en viennent à vivre dans la terreur, éprouvent de la panique à l'école et, dans certains cas, souffrent de dépression et ont des pensées suicidaires qui les poussent parfois à commettre l'irréparable.

CONSCIENTS du manque actuel de préparation.

TENANT COMPTE DU FAIT que même si elle se produit chez les jeunes de tous âges, l'intimidation est plus fréquente à l'adolescence; qu'il est estimé qu'un adolescent sur trois âgé de 12 à 16 ans a vécu une situation proche de l'intimidation, comme victime ou comme intimidateur (le pourcentage de jeunes victimes d'intimidation grave est cependant beaucoup plus bas, autour de 3 %); et que le phénomène est beaucoup plus fréquent chez les jeunes filles que chez les garçons.

NOUS, représentantes et représentants des congrès et des assemblées parlementaires des États unitaires, fédéraux, fédérés et associés, des parlements régionaux et des organisations interparlementaires rassemblés à Toluca, dans l'État de Mexico, le 6 août 2014, pour la réunion de la Commission de l'éducation, de la culture, de la science et de la technologie de la COPA.

À la recommandation de la Commission de l'éducation, de la culture, de la science et de la technologie :

RÉAFFIRMONS nos engagements internationaux concernant le droit à une vie libre de toute violence.

EXHORTONS les gouvernements des Amériques à renforcer les mécanismes d'alerte précoce pour repérer en temps opportun les manifestations de violence à l'école, en découvrir les causes, la portée et les conséquences, ainsi que concevoir des stratégies contribuant à la prévenir et à la contenir.

PROMETTONS de favoriser la participation des parents et autres acteurs sociaux aux activités quotidiennes des établissements scolaires, afin d'établir une communication continue et efficace propice à la prévention et à la sensibilisation en matière de violence à l'école ainsi que d'appuyer le parcours pédagogique des élèves.

NOUS ENGAGEONS à légiférer dans nos parlements en faveur d'une enfance et d'une adolescence exemptes de violence en milieu scolaire.

RECOMMANDONS à tous les parlementaires présents à la réunion de la Commission de l'éducation, de la culture, de la science et de la technologie de la COPA à Toluca, État de Mexico, de donner suite à la présente recommandation dans toutes les assemblées parlementaires des Amériques et dans les commissions de ces assemblées responsables de l'éducation, afin qu'elles accordent au phénomène de la violence à l'école l'attention qu'il mérite.

Résolution adoptée lors de la XIIIe Assemblée générale de la COPA, tenue à Asunción, au Paraguay, du 3 au 5 novembre 2014.